

**Nouveautés  
en 2023 :**

Accès chez l'orthoptiste sans ordonnance dans 2 situations :

- **Primo-prescription** de lunettes pour les patients âgés de 16 à 42 ans sauf en cas de contre-indication :
  - Pathologie ophtalmologique/ générale,
  - Prise de certains médicaments au long cours.
- **Dépistage visuel** entre 9 et 15 mois et entre 30 mois et 5 ans

**Mais aussi depuis 2020 :**

- Renouvellement de lunettes sur ordonnance datant de moins de:
  - 1 an pour les patients âgés de moins de 16 ans.
  - 5 ans pour les patients de 16 à 42 ans.
  - 3 ans pour les patients de plus de 42 ans.
- Renouvellement de lentilles de contact sur ordonnance datant de moins de 3 ans pour les patients de plus de 16 ans

En cas de doute, l'orthoptiste orientera vers un ophtalmologiste !

Ces actes sont tous remboursés par la sécurité sociale et la mutuelle.

**L'orthoptiste, acteur de la santé visuelle !**



## Union Régionale des Professionnels de Santé Orthoptistes Auvergne Rhône-Alpes

21 quai Antoine RIBOUD  
69002 Lyon

Site internet de l'URPS orthoptistes :  
<https://urps-orthoptistes-aura.fr>

[urpsorthoptisteara@gmail.com](mailto:urpsorthoptisteara@gmail.com)



### Quelles compétences pour l'orthoptiste ?

### Quand et pourquoi orienter ?



*L'orthoptiste est le professionnel de santé habilité à réaliser les dépistages des troubles de la vision, la rééducation orthoptique, la réadaptation et l'exploration de la fonction visuelle. L'orthoptiste est conventionné avec la CPAM*



## Troubles oculomoteurs et sensoriels

nystagmus, strabismes, paralysies oculomotrices hétérophories, diplopies, absence de vision du relief

## Examens complémentaires

dépistage de la rétinopathie diabétique, champ visuel, vision des couleurs

## Vision binoculaire

céphalées frontales ou bitemporales, vision trouble, difficultés d'accommodation, sensation vertigineuse, asthénopie, douleurs rétro-orbitaires, larmoiements, picotements

## Troubles neurovisuels

troubles du neurodéveloppement (Dyslexie, dyspraxie, TDAH, TSA), trouble spécifique des apprentissages, AVC, maladies neurodégénératives, SEP, traumatisme crânien, neuropathie optique, agnosie visuelle

# Un bilan orthoptique, sur prescription médicale : dans quel cas?

## Basse-vision

DMLA, glaucome, rétinite pigmentaire, rétinopathie diabétique

## Troubles posturaux

incidence des entrées sensorielles en cas de déficiences posturales

## Examen/ traitement du strabisme, de l'amblyopie

dépistage du strabisme, de l'amblyopie et des troubles réfractifs